

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- **Communauté d'Agglomération d'Épinal :** Modification Statutaire
- **Budget Commune :**
  - ↳ Décision modificative
  - ↳ Travaux de consolidation route de Golbey et rue de Rappes
  
- **Informations diverses**

Convocation adressée le : 17 juin 2022

Présents : MMES Bernadette MARQUIS, Virginie HIVERT, MM. Dominique AZIER, M. Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER et M. Laurent VOIRY.

**Absents :**

M. Anthony BOULOUDNINE, excusé,  
M. Pierre VISSA, excusé

**Secrétaire :** M. Laurent VOIRY

Mme le Maire présente M. Joël JACQUEMIN qui intégrera à partir du 1<sup>er</sup> septembre la Commission des Affaires Sociales en remplacement de Mme Muriel CUENIN qui a donné sa démission. Mme le Maire, rappelle qu'il a été élu lors de précédent mandat 2014-2020.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2022

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuvent le compte rendu.

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

↳ Demande de mise en service d'une usine de production de panneaux isolants en bois ou fibre de bois – Société PAVAFRANCE à Chavelot (88150).

Le Conseil Municipal accepte l'ajout du point supplémentaire à l'unanimité des membres présents

<b>N° DCM</b>	<u>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL</u>
<b>37/2022</b>	<u>CHANGEMENT STATUTAIRE</u>

Le Conseil Municipal,  
Entendu le Rapport de Mme Bernadette MARQUIS, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-17

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE :**

**D'APPROUVER** la modification du siège de la Communauté d'Agglomération d'Épinal comme suit : 1, Avenue Dutac à Épinal (88000).

**DE SOLLICITER**, en conséquence, la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Épinal à intervenir par Monsieur le Préfet des Vosges.

<b>N° DCM</b> <b>38/2022</b>	<u>BUDGET COMMUNE 2022</u> <u>DECISION MODIFICATIVE</u>
---------------------------------	--

Suie à la réalisation de l'emprunt d'un montant de 200 000.00 € pour le programme de travaux pluriannuel, Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative afin de pouvoir rembourser le montant du capital dû pour 2022.

Il y a lieu de réajuster le budget Commune, ceci se traduit par les écritures suivantes :

Section d'investissement

Dépenses 2315 Installation, matériel et outillage techniques: .....- 1 700.00 €  
Dépenses 1641 Emprunts en euros .....+ 1 700.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**ACCEPTTE** la décision modificative

<b>N° DCM</b> <b>39/2022</b>	<u>TRAVAUX DE VOIRIE VC 1 ET CHEMIN COMMUNAL DIT LE TRISSEMENT</u> <u>ACCEPTATION DES DEVIS</u>
---------------------------------	--

Dans le cadre des travaux de renforcement et de consolidation à effectuer sur la voirie communale n° 1 (sortie de Domèvre vers Golbey) estimés à 41 002.00 € H.T. et le chemin communal dit le Trissement, montant estimé à 5 631.50 € H.T.

Madame le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer les deux devis de l'entreprise EUROVIA concernant les travaux à réaliser.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISENT** Madame le Maire à signer les deux devis de l'entreprise EUROVIA.

*M. Julien POTHIER informe qu'il faut compter 1 semaine pour la réalisation des travaux sur la VC n° 1 (sortie de Domèvre/Golbey).*

<b>N° DCM</b> <b>40/2022</b>	<u>SOCIETE PAVAFRANCE</u> <u>MISE EN SERVICE D'UNE USINE DE PRODUCTION DE PANNEAUX ISOLANTS EN BOIS OU FIBRE DE BOIS SUR LE SITE DE L'ECOPARC DE CHAVELOT</u>
---------------------------------	--

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de la Préfecture en date du 23 juin 2022 de Monsieur le Préfet des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande de mise en service d'une usine de production de panneaux isolants en bois ou fibre de bois sur le site de l'Ecoparc de Chavelot pour la société PAVAFRANCE, pour laquelle une enquête publique est en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**ACCEPTTE** la demande présentée par la PAVAFRANCE, en vue d'obtenir l'autorisation de mettre en service une usine de production de panneaux isolants en bois ou fibre de bois sur le site de l'Ecoparc de Chavelot.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- a) **Commission sociale :** Démissions Mmes LAVALLÉE et CUENIN  
Présentation du nouveau membre de la Commission M. Joël JACQUEMIN  
Voir personne extérieure si intéressée
- b) **ASR**  
Présentation du devis ASR (panneaux signalétiques rue de Pré Anoux) montant de 2 657.04 € H.T. intégrant les travaux de peinture au sol.
- c) **Eclairage public :** demande de réenclenchement pour le 22/08 avec maintien coupure nocturne (23h-6h)
- d) **FORET :**  
Courriel de M. VICTOR informant que sur la parcelle 17 il y a au moins 270 m<sup>3</sup> de chênes secs ou fortement dépérissants (bois de gros diamètres).  
Il précise qu'il est trop tard pour l'inscrire à la vente de printemps ou d'automne 2023. Il pense qu'il y aura sûrement une vente spéciale « chênes secs et dépérissants » cet automne, et conseil de les exploiter en régie cet automne. Une réunion devra avoir lieu avec la commission forêt pour en reparler après la vente du 9 septembre 2022.
- ONF vente de bois sur pied de gré à gré par soumission :** Fixation du prix plancher a été décidé.
- e) **Etat d'avancement dossiers de demande de subvention 1<sup>ère</sup> tranche requalification Place de l'Eglise et rues adjacentes au centre du village**  
**M. Julien POTHIER informe que les dossiers ont été déposés en avril 2022**  
Etat (DETR) : subvention accordée par arrêté préfectoral du 06/04/22 (68 592 € HT)  
Région : dossier complet - présentation du dossier à la Commission Permanente d'octobre,  
Agence de l'eau Rhin-Meuse : dossier complété début juillet 2022 – instruction du dossier fin août 2022 (possible accord de subvention pour septembre ou octobre)  
CD88 : pas de nouvelle des services – relance orale Mr VIRY et Mme MARQUAIRE le 29/07/22.
- f) **Aire de jeux**  
Procès-Verbal de réception signé ce jour avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal, le coût de la réhabilitation (revêtement neuf pour city) en s'élève à 9 605 € pris en charge par la CAE.  
Il est décidé de mettre en place un groupe de travail (conseillés et administrés) pour réfléchir à son aménagement.
- g) **Cimetière**  
Logiciel de gestion pour le cimetière : Devis signé, il sera bientôt actif.  
Un point sera fait au niveau du relevé du compteur d'eau.
- h) - **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)**  
Mme le Maire explique que des dossiers de demande de subvention peuvent être déposés auprès du PETR pour les travaux spécifiques : aire de jeux, signalétique en forêt et itinéraire cyclo touristique avec les bornes Koufra.
- i)- **Transport scolaire**  
Mme le Maire informe que l'entreprise TRANSDEV se chargera du transport scolaire. Elle précise que comme pour les autres années, Sylvie sera prise en charge et ramenée place de l'Église.
- j) **Médiathèque**  
M. Julien POTHIER informe qu'un festival du court métrage (organisé par la Médiathèque départementale des Vosges) : animation prévue sur Domèvre le vendredi 23/09/22 à 20h (salle polyvalente).
- k) **Employé communal (adjoint technique)**  
M. Julien POTHIER demande quelle mesure sera prise pour pallier à l'absence de M. Philippe THOUVENIN : quels recours envisageables : Association d'insertion ou recrutement temporaire ?

Mme Le Maire informe que M. THOUVENIN est en contrat CDD jusqu'au 24 avril 2023. Et peut-être retraits à partir de juin 2023.

Les membres du conseil municipal après concertation optent pour faire appel à une association, Mme le Maire se chargera de prendre contact.

**l) Contrôle gendarmerie vitesse :**

M. Julien POTHIER demande s'il est possible d'avoir un état des lieux et bilan des contrôles effectués sur Domèvre. Les riverains se plaignent régulièrement. Un courrier sera transmis au Préfet pour demander un accompagnement technique dans l'objectif d'atténuer la vitesse.

**m) Animation fête patronale**

M. Julien POTHIER informe que le repas organisé par les chasseurs est maintenu ainsi que le bal, il indique qu'un château gonflable sera installé, par contre les feux d'artifice sont annulés suite à l'arrêté préfectoral du 19 août 2022 et que le forain (stand de tir) ne sera pas présent.

Le dimanche 11 septembre, une cérémonie sera organisée à 11h pour récompenser les maisons fleuries suite au passage du comité de fleurissement.

**n) Plan municipal pour les pastilles d'Iode**

Mme Le Maire informe le conseil qu'un plan municipal pour la distribution de pastilles d'Iode est élaboré. La pharmacie du port est référente pour les pastilles d'Iode.

**o) Assemblée générale de l'association des maires ruraux le 9 septembre 2022**

M. Julien POTHIER sera présent

**p) Association LECLERC, commémoration le 11 septembre 2022**

Mme Le Maire informe que l'association fait les cérémonies pour la bataille de Dompierre. Elle demande si une personne est intéressée. M. LANGEVIN répond par la négative par rapport à un différend avec M. PEUREUX lors de notre inauguration de la borne Koufra. Une demande sera faite à M. Anthony BOULODNINE pour y assister si disponible.

**q) Courrier de dénonciation.**

Mme Le Maire informe qu'un courrier pour dénonciation a été adressé au Conseil Départemental et copie à la mairie par une administrée. Une réponse sera envoyée avec signature de l'ensemble du conseil municipal présent.

**r) Formation sécurité routière**

Les ateliers auront lieu les vendredis 9, 16 et 23 septembre 2022

**s) Dates du conseil municipal,**

Mme le Maire informe des prochaines réunions du conseil municipal pour rappel :  
22 septembre, 13 octobre, 17 novembre, le 15 décembre.

**t) Réunion pré-Marot, Mme Le Maire informe qu'elle sollicitera une réunion avec les administrés de la rue du Pré-Marot**

**u) Spectacle jolies Mômes. M Julien POTHIER demande si des élus sont disponibles pour l'installation de tables et bancs pour le spectacle. Rendez-vous le vendredi à 13h30 pour tables et 17h30 pour les bancs**

**v) Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la vente de la maison de M. MENDES à THIEBAUT Maxime et GIACOMETTI Lolita, acquéreurs.**

Séance levée à 22H50